NEPSEN
ECONERGETICIENS ENGAGES

CCTP LOT 08 : SOLS SOUPLES

Ile Madame 680



Réhabilitation du bâtiment « Ile Madame » de l'école de gendarmerie de Rochefort

Rond-point Albert Bignon
17 300 ROCHEFORT

MAITRE D'OUVRAGE
COMMANDEMENT DE L'ECOLE DE LA GENDARMERIE DE ROCHEFORT
Rond-point Albert Bignon
17300 ROCHEFORT

ARCHITECTE MANDATAIRE
RODDE ARAGUES
33 cours de Luze
33300 BORDEAUX

rodde aragües
architectes

BE TOUS CORPS D'ETAT
NEPSEN
71 Rue Carle Vernet
33800 BORDEAUX

NEPSEN
BATIMENT

Evolution du document

Document

N/Réf.	Ind.	Date	Rédacteur	Action
BDX.IN.MO.160	A	25/08/2026	Lisa CARPENTIER	Rédaction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification
	B	XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Correction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification
	C	XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Correction
		XX/XX/XXXX	Prénom NOM	Vérification

Sommaire

1. Généralités 5
1.1. Contexte 5
1.2. Allotissement 5
1.3. CCTP Clauses communes 5
1.4. Périmètre du lot 5
1.5. Interactions avec les autres lots 5
1.5.1. Avec le lot Menuiseries intérieures 6
1.5.2. Avec le lot Plâtrerie Peinture 6
1.5.3. Avec le lot Plomberie Chauffage 6
2. Prescriptions particulières 7
2.1. Documents généraux de référence 7
2.2. Dossiers techniques 7
2.2.1. Etudes et plans d'exécution 7
2.2.2. Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) 7
2.3. Vérification des niveaux et cotes 7
2.4. Réception des supports 7
2.5. Protections des ouvrages 8
2.6. Contrôle des ouvrages 8
2.7. Déchets 8
2.8. Echafaudages et moyens de levage 8
2.9. Spécifications techniques 8
2.9.1. Préparation des supports 8
2.9.2. Aspects et joints 8
2.9.3. Caractéristiques des ouvrages en fonction de leur situation et exposition 8
2.9.4. Ragréages 9
2.9.5. Conditions de pose 9
2.9.6. Exécution des sols et parquets 9
2.9.7. Colles 9
2.9.8. Trous, scellements, calfeutrements et raccords 9
2.9.9. Découpes et chutes 10
2.9.10. Coloris et teintes 10
3. Descriptif des travaux 11
3.1. Etudes et démarches administratives 11
3.1.1. Etudes et plans d'exécution 11
3.1.2. Dossier des ouvrages exécutés 11
3.2. Compte prorata 11
3.3. Dépose et démolition 11
3.3.1. Dépose de sols existants y compris carrelage 11
3.4. Préparation des supports 11
3.4.1. Support béton existant : préparation du sol par ragréage 11

3.5. Sols souples 12
3.5.1. Sol souple PVC collé en lés 12
3.6. Accessoires 12
3.6.1. Plinthes collées médium 12
3.6.2. Barre de seuil 12
3.6.3. Couvre-joint aluminium de dilatation 12
3.7. Fin de chantier 13
3.7.1. Gestion et enlèvement des déchets 13
3.7.2. Nettoyage en fin de travaux 13

1. Généralités

1.1. Contexte

Le présent CCTP a pour objet la réhabilitation des étages du bâtiment Ile Madame pour augmentation capacitaire induisant une adaptation du RDC.

1.2. Allotissement

Un marché en amont du présent marché a été réalisé :

- Lot 01 : Désamiantage

Le présent marché est alloti :

- Lot 02 : GO – Renforcement – Curage
- Lot 03 : Métallerie
- Lot 04 : Menuiseries extérieures – Occultations
- Lot 05 : Plâtrerie – Faux plafond
- Lot 06 : Menuiseries intérieures
- Lot 07 : Peinture
- **Lot 08 : Sol souple**
- Lot 09 : Carrelage – Faïence
- Lot 10 : Electricité – SSI
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation
- Lot 12 : Climatisation
- Lot 13 : Plomberie – Sanitaires – ECS
- Lot 14 : GTB

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

1.3. CCTP Clauses communes

L'Entreprise est tenue de prendre connaissance du CCTP Clauses communes, qui s'applique dans l'intégralité à son marché.

1.4. Périmètre du lot

Le périmètre du présent lot est le suivant :

- Travaux de ragréage ;
- Travaux de sols PVC collés.

1.5. Interactions avec les autres lots

L'Entreprise du présent lot devra se coordonner avec l'ensemble des Entreprises des autres corps d'état. Ci-dessous sont listées de manière non exhaustive les interactions à prévoir pour ce lot. Toute prestation non décrite ci-dessous est de fait à la charge du présent lot.
L'Entreprise du présent lot a le devoir de consulter les pièces des autres corps d'état, plans et pièces écrites pour repérer la fonction de certaines de ses prestations ainsi que toutes les interfaces qui le lient à ces autres lots.

1.5.1. Avec le lot Menuiseries intérieures

Le lot Sols souples fournira sa cote de réservation de sol au lot Menuiseries intérieures pour prise en compte dans la réalisation des portes.

1.5.2. Avec le lot Plâtrerie Peinture

Le lot Sols souples réceptionnera le support des cloisons pour la pose de ses plinthes / relevés de sol souple.

1.5.3. Avec le lot Plomberie Chauffage

Les joints de finitions entre le revêtement de sol et les appareils sanitaires sont réalisés par le lot Chauffage.

2. Prescriptions particulières

2.1. Documents généraux de référence

Les ouvrages du présent lot devront être exécutés dans les règles de l'art et dans le respect des textes réglementaires et normes en vigueur à la date de l'exécution du chantier. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle rappelle certaines normes auxquelles l'Entreprise saura se référer dans la préparation de son offre et la réalisation des ouvrages listés au paragraphe correspondant.

Les ouvrages prévus seront effectués selon les règles de l'art en respectant notamment :

- DTU 26.2 : chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- DTU 53 : travaux de revêtements de sol.
- DTU 53.2 : revêtements de sols plastiques collés.
- DTU 53.1 : revêtements de sols textiles.
- Guides techniques du CSTB.

Dans tous les cas, l'Entreprise devra tenir compte de toutes les normes, DTU, règles, applicables à ce type d'opération. En tout état de cause, les modifications imposées par les organismes de contrôle et de sécurité ne seront pas considérées comme travaux supplémentaires, en cas de non-application des Règlements, des Normes et des règles de l'Art.

2.2. Dossiers techniques

2.2.1. Etudes et plans d'exécution

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra, lors de la période de préparation et aux dates fixées par le planning prévisionnel d'exécution, présenter au Maître d'œuvre et au Bureau de contrôle pour approbation, un dossier d'exécution et ce, avant toute réalisation. Ce n'est qu'après accord écrit pour la Maîtrise d'œuvre et du Bureau de contrôle que l'Entreprise pourra intervenir.
Elle fournira les plans de détails, la liste, les fiches techniques, les avis techniques CSTB et les Procès-Verbaux d'essais des matériels prévus pour ses installations.

2.2.2. Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra également dans le DOE les éléments spécifiques à jour décrits dans le paragraphe précédent.

2.3. Vérification des niveaux et cotes

Les niveaux sont définis en fonction d'un point de comparaison. L'Entreprise est responsable du relevé de côtés pour l'implantation de ses ouvrages et devra informer le Maître d'œuvre des erreurs, omissions ou anomalies qu'elle aurait pu constater.

2.4. Réception des supports

Sauf spécifications particulières du présent CCTP, il sera fait application des articles correspondants dans le « CCTP Clauses communes ».

2.5. Protections des ouvrages

Jusqu'à la réception des travaux, l'Entreprise doit protéger ses matériaux et ses ouvrages contre les risques de vol et de détournement.

De même, l'Entreprise doit protéger ses ouvrages contre les risques de détérioration. De plus, pendant l'exécution de ses propres travaux, elle doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres Entreprises. Elle est responsable des conséquences pouvant résulter des infractions à ces obligations.

2.6. Contrôle des ouvrages

En complément du « CCTP Clauses communes », l'Entreprise du présent lot devra respecter les tolérances réglementaires.

2.7. Déchets

Le chargement, l'évacuation et le traitement des déchets dans les filières adéquates sont à la charge de l'Entreprise. Ils seront évacués au fur et à mesure du chantier.
Les accès au chantier devront être propres en permanence.

2.8. Echafaudages et moyens de levage

Le prix des échafaudages et des moyens de levage nécessaires à l'exécution des différents ouvrages est implicitement compris dans le prix desdits ouvrages.

2.9. Spécifications techniques

2.9.1. Préparation des supports

Toutes les prestations s'entendront avec une préparation complète des supports, à savoir la dépose de tous les éléments solidaires du plancher, le ponçage, le rabotage des supports autant que nécessaire.

2.9.2. Aspects et joints

Le revêtement devra être adhérent au support sans cloque ni déformation. Les joints seront rectilignes et bien fermés et/ou les soudures d'aspect uniforme.

2.9.3. Caractéristiques des ouvrages en fonction de leur situation et exposition

Les articles particuliers précisent certaines contraintes à respecter quant aux caractéristiques techniques des matériaux à employer. Toutefois, l'Entreprise devra signaler et employer les techniques et matériaux garantissant une durabilité satisfaisante à l'ouvrage.
En particulier, elle vérifiera la compatibilité des revêtements de sol avec l'environnement et la sévérité d'usage (classement UPEC - Cahier CSTB 3509 de Novembre 2004 et/ou classements I/MC et P/MC - Cahier CSTB 3577) et leur situation dans l'ouvrage (NFB 10-601). Elle demeure la seule responsable d'éventuels mauvais choix et se doit de signaler au Maître d'œuvre toute prescription lui semblant inadéquate.

2.9.4. Ragréages

Tous les ragréages devront être adaptés à la classe de sollicitation du local (P2, P3 ou P4S) et être compatibles avec le support. Les dosages des produits et leur mise en œuvre devront respecter les indications du fabricant.
Le support doit être ferme (résistance à la traction minimale de 1,5 N/mm^2), propre et exempt d'huiles, de graisses, de laits superficiels, de matériaux friables ou de restes d'autres traitements. L'Entreprise vérifiera que la support est sec, avec une humidité inférieure à 3% et avec absence de creux.
Les travaux seront suspendus lorsque la température ambiante est inférieure à 5°C ou supérieure à 30°C, s'il pleut, s'il y a des risques de gelées, s'il y a un vent excessif ou si le soleil frappe directement la surface.

2.9.5. Conditions de pose

L'Entreprise devra tenir compte des conditions de mise en œuvre (état hygrométrique) avant la pose des ouvrages de toute nature. Il sera procédé à une vérification des conditions hygrométriques du chantier, conformément aux prescriptions des DTU et réglementations en vigueur, avant toute livraison sur le chantier et avant toute intervention en vue de pose de l'ouvrage.
Les contrôles concernant l'humidité des bois se feront conformément aux prescriptions des DTU pour tous les ouvrages et, en particulier, pour les parquets. Le support sera également contrôlé avant pose des sols.

Avant démarrage de la pose, l'Entreprise vérifiera que :

- Les baies du bâtiment sont dûment fermées et vitrées pour éviter les effets des gelées, l'entrée d'eau de pluie, l'humidité ambiante excessive, l'insolation indirecte, etc.
- La mise en place du revêtement des zones humides et des paliers des escaliers est terminée.
- Que les travaux d'étalement du plâtre et de mise en place des faux plafonds sont terminés et que les surfaces sont sèches.
- Que les précadres des portes sont en place.

2.9.6. Exécution des sols et parquets

Les tolérances d'exécution sont :

- Planéité et horizontalité : celle du support.
- Aspect et joints : le revêtement doit être adhérent au support sans cloque ni déformation. Les joints seront rectilignes et bien fermés et/ou les soudures d'aspect uniforme.

Les lés (pour les revêtements concernés) une fois coupés et déroulés doivent rester dans la pièce où ils seront posés pendant au moins 24 heures et à une température d'au moins 18°C.
Avant la mise en service, l'Entreprise du présent lot nettoiera le revêtement avec un détergent neutre (PH 7 à 9).

2.9.7. Colles

Les colles employées devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et seront utilisées suivant les prescriptions du fabricant.

2.9.8. Trous, scellements, calfeutrements et raccords

L'Entreprise devra tenir compte des sujétions résultant de la présence d'éléments d'autres corps d'état (appareils sanitaires, huisseries, fourreaux, canalisations, etc.).
Toutes les découpes, sujétions (joint souple autour de ces éléments, socles autour des fourreaux, etc.) sont à inclure dans la proposition et ne feront pas l'objet de plus-value.

2.9.9. Découpes et chutes

Les prix unitaires tiendront compte de l'ensemble des chutes et pertes de revêtements de sol, sur les petites comme les grandes surfaces.
Le recyclage des chutes de chantier est demandé. L'Entreprise devra s'accorder avec le fabricant pour utiliser son programme fin de vie ou seconde vie.

2.9.10. Coloris et teintes

L'ensemble des coloris et teintes seront au choix du Maître d'œuvre.

3. Descriptif des travaux

3.1. Etudes et démarches administratives

3.1.1. Etudes et plans d'exécution

Dossiers d'études à réaliser :

- En phase de préparation, dossier d'exécution conforme au CCTP des Clauses communes.

Localisation : ensemble du périmètre de travaux.

3.1.2. Dossier des ouvrages exécutés

Dossiers d'études à réaliser :

- En phase de réception, dossier des ouvrages exécutés conforme au CCTP des Clauses communes.

Localisation : ensemble du périmètre de travaux.

3.2. Compte prorata

La création et la gestion du compte prorata durant tout au long du chantier selon les prescriptions du CCTP Clauses Communes sera réalisé par le *lot 02 – Gros œuvre – Renforcement – Curage*.
Il est demandé à chaque entreprise une provision de 1,5%.

Localisation : ensemble du périmètre des travaux.

3.3. Dépose et démolition

3.3.1. Dépose de sols existants y compris carrelage

Dépose réalisée par le lot Gros Œuvre.

3.4. Préparation des supports

3.4.1. Support béton existant : préparation du sol par ragréage

Préparation de sol complète pour pose de sols souples/parquets :

- Brossage et grattage, enlèvement de toutes aspérités, élimination de toutes taches, amas de mortier ou de colle, ponçage et traitement des joints ;
- Préparation pour mise en œuvre des revêtements de sols collés suivant préconisations du fabricant ;
- Application d'un enduit de sol (classement P suivant destination du local) certifié CSTB d'épaisseur appropriée pour assurer le respect des tolérances de planéité avec épaisseur minimale de 3mm, avec ou sans application d'un primaire selon prescriptions de l'Avis technique de l'enduit de lissage utilisé ;
- Compris bande résiliente pour la préparation des joints de dilatation périphériques.

Localisation : ensemble du R+1 et R+2.
Nota : le lot Gros Œuvre réalisera la chape et le lot sol souple réalisera le ragréage sur les pièces traités en sol souple.

3.5. Sols souples

3.5.1. Sol souple PVC collé en lés

Prestations dues :

- F&P de sols PVC en lés de type TARALAY IMPRESSION HOP COMPACT 43 ou techniquement et esthétiquement équivalent :
 - PVC compact multicouche, avec une double armature (voile de verre + grille de verre) et couche intermédiaire calandrée, en rouleau de 2 m de large, épaisseur 2.30 mm ;
 - Couche d'usure 0,70 mm, groupe T d'abrasion ; poinçonnement rémanent de 0.03mm
 - Traitement fongistatique et bactériostatique selon norme ISO 22196 et ISO 21702 ;
 - Traitement de surface Protecsol®2 doublement réticulé UV et laser
 - Classement UPEC : $U_4P_3E_3C_2$;
 - Glissance : R 10 ;
 - Classement au feu selon la norme NF EN 13501-1 : Bfls1
 - Isolation acoustique aux bruits de choc : 8 dB ;
 - Pose libre sans colle avec bande de maintien enlevable non migrante sur support grille, à base d'adhésif acrylique sans solvant ;
 - Emissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné < 10 µg / m³ ;
 - Produit 100% recyclable et intégrant un minimum de 15 % de PVC recyclé ;
 - Teinte au choix de l'architecte ;

Localisation : Selon plan Revêtement de sol projet
Se référer aux plans architectes

Gamme Sarlon trafic de Forbo Us3-Us4

3.6. Accessoires

3.6.1. Plinthes collées médium

Plinthe fournit et posée par le lot Mint, peinte par le lot Peinture.

3.6.2. Barre de seuil

Barres de seuil en inox :

- Largeur minimum : 60 mm ;
- Décor métal rainuré au choix de l'Architecte ;
- Pose vissée.

Localisation : à chaque changement de nature de revêtement de sol.

3.6.3. Couvre-joint aluminium de dilatation

Couvre-joint aluminium :

- Aluminium anodisé.
- Cadres latéraux et bande PVC flexible.
- Capacité de charge jusqu'à 1000 kg.
- Largeur de profilés 130 mm.
- Extra-plat.

Localisation : en recouvrement de joint de dilatation dans le bâtiment.

3.7. Fin de chantier

3.7.1. Gestion et enlèvement des déchets

Gestion et enlèvement des déchets à réaliser suivant le décret 2020-1817 du 29/12/2020°:

- Estimation de la quantité totale de déchets qui seront générés par l'entreprise de travaux durant le chantier.
- Modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés durant le chantier qui sont prévues par l'entreprise de travaux : l'effort de tri réalisé sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue.
- Le ou les points de collecte où l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier.

Localisation : périmètre du présent lot.

3.7.2. Nettoyage en fin de travaux

Nettoyage de chantier complet et rigoureux de toutes les zones de travaux :

- Nettoyage journalier du chantier
- Nettoyage complet de chantier

Nota : Dans le cas où les nettoyages de l'Entreprise se révèleraient insuffisants, le Maître d'œuvre donnera l'ordre à une société tierce de procéder à l'évacuation des gravats ou matériaux divers en cause et de nettoyer les zones de chantier ou ouvrages rendus non propres. Les frais correspondants seront imputés à l'Entreprise adjudicatrice sous forme de pénalités.

Localisation : Ensemble du périmètre travaux.